

Des acteurs responsables, en confiance et un Etat transformé

PROJET

Le Premier Ministre a demandé à la Ministre des sports « *d'engager une démarche de confiance envers le mouvement sportif français en donnant davantage d'autonomie aux fédérations sportives et au Comité National Olympique, ainsi qu'aux acteurs locaux et en recentrant l'action de l'Etat sur des missions essentielles de coordination, de réglementation et de contrôle, notamment éthique* ».

La Ministre des Sports a donc décidé d'engager, avec l'ensemble des acteurs concernés, une démarche de co-conception d'un nouveau modèle de gouvernance du sport en France

1 / Problématique

Le système actuel d'organisation du sport a été décidé en 1960 à un moment où le mouvement sportif devait gagner en expertise sportive et en compétence de gestion. Les principes de la délégation, de la tutelle de l'Etat sur les fédérations, et de la mise à disposition des fédérations de cadres sportifs formés par l'Etat et indépendants des fédérations ont été ensuite mis en place progressivement. Le système "tutélaire", qui de fait s'oppose pourtant juridiquement au principe de liberté associative, n'a jamais trouvé un équilibre parfaitement satisfaisant pour les parties. Il s'est exprimé via le financement des fédérations, par l'obligation de flécher leurs actions sur des axes décidés au préalable par le ministère qu'il s'agisse de haut niveau ou de développement des pratiques sportives. Il s'est aussi traduit par la position inédite des cadres techniques sportifs placés auprès des fédérations et toujours tiraillés entre la volonté de l'Etat d'en faire le bras armé de politiques ministérielles et celle des fédérations d'en faire leurs agents.

Si le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a progressivement renforcé son leadership en matière de déontologie sportive, aujourd'hui, le mouvement n'est pas achevé en faveur d'une démocratie sportive pleine dont l'élection des présidents de fédérations par les clubs, inscrite au programme présidentiel, sécuriserait l'édifice. Enfin, l'avènement continu des collectivités locales dans le domaine du sport incite définitivement à mettre en place une gouvernance renouvelée et partagée entre les acteurs du sport. Cette évolution doit s'analyser dans un contexte où les collectivités se situent à la croisée des chemins entre le soutien au sport fédéral, au sport professionnel, à l'organisation de services sportifs en régie, à la réalisation d'aménagements pour des pratiques sportives libres dans l'espace public, tout en tenant compte du développement du sport commercial.

Le CPSF fondé en 1992 s'est engagé dans le développement du sport de haut niveau et du sport pour tous, pour les personnes en situation de handicap. C'est un domaine dans lequel notre pays doit continuer à progresser.

A l'heure où les jeux Olympiques et Paralympiques imposent le double objectif de briller par les performances sportives et de réussite sociale, mais aussi d'être exemplaire en matière d'éthique sportive, l'enjeu d'une réflexion sur la gouvernance du sport consiste à co-construire un modèle de gouvernance partagée à responsabilités réparties entre l'Etat au niveau central et déconcentré, le mouvement sportif et ses athlètes, les collectivités locales, ainsi que les entreprises. Le but est aussi d'encourager les initiatives et de libérer des énergies par le biais d'une répartition cohérente des responsabilités entre les différents acteurs du sport.

2 / Objectifs

La concertation vise à co-construire des scénarii d'évolution pour une nouvelle gouvernance du sport fondée sur des principes de compétences claires et de responsabilités partagées.

Il s'agit notamment de

- renforcer la responsabilité et l'autonomie du mouvement sportif

- conforter le rôle des collectivités locales
- redéfinir le rôle et l'organisation de l'Etat

3 / Pilotage de la démarche

La démarche sera placée sous la responsabilité d'un comité de pilotage stratégique présidé par la ministre des sports et composé de 4 représentants de l'Etat, 4 représentants du mouvement sportif (dont le CPSF), 4 représentants de collectivités locales et de personnes qualifiées (dont entreprise).

La conduite et l'animation de la réflexion seront placées sous la co-direction de Laurence LEFEVRE, directrice des sports et de Patrick BAYEUX, docteur en sciences de gestion et consultant spécialisé en politiques et équipements sportifs.

Seront intégrés à la réflexion pour alimenter les propositions sur une nouvelle gouvernance du sport :

- 1- Action Publique 2022
- 2- Les travaux d'études et de recherche en cours (missions)
- 3- Tous documents élaborés sur le sujet.

4 / Méthode

Une co-construction/concertation avec l'ensemble des parties prenantes sera mise en place sous la forme de journées thématiques, en séminaires (ateliers et tables rondes).

Un premier séminaire de lancement fera un bilan partagé du modèle actuel et dégagera des pistes d'amélioration.

Quatre séminaires thématiques reprenant l'ensemble des sujets du sport français définiront les organisations cibles à mettre en place pour respecter les principes définis lors du premier séminaire. Les grandes thématiques de ces séminaires seront arrêtées par le comité pilotage à l'issue du premier séminaire.

Un dernier séminaire de synthèse.

Les séminaires seront animés par Laurence LEFEVRE et Patrick BAYEUX avec le soutien d'un prestataire à l'appui de la conception et de la conduite de la démarche. Pour préparer chaque séminaire, des entretiens individuels et des auditions pourront être conduits.

Une consultation numérique (plateforme collaborative) viendra élargir les perspectives ouvertes par les participants aux séminaires

5 / Les livrables attendus

Une synthèse de chacun des séminaires.

Le dessin d'un nouveau modèle sportif français et un nouveau cadre institutionnel et organisationnel du sport en France.

Des scénarii de mise en œuvre du nouveau modèle sportif Français